

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2011/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2011

DCM N° 11-05- 18

Objet : Intégration de la rue de la Pouponnière dans le domaine public communal.

Rapporteur : M. PLANCHETTE, Conseiller Délégué

La Société Moselle-Maison Familiale a sollicité l'intégration dans le domaine public communal des parcelles lui appartenant, correspondant à l'emprise de la rue de la Pouponnière à Metz Devant-les-Ponts, et résultant de la création d'un lotissement en 1954.

La Ville de Metz a supporté en partie l'entretien de ladite voirie durant de nombreuses années du fait notamment de son ouverture à la circulation publique.

Dans le cadre de la régularisation de cette situation, il est proposé d'acquérir les parcelles concernées au prix symbolique d'un euro en vue de leur intégration dans le domaine public communal et d'accepter le versement par la Société Moselle-Maison Familiale de la somme de 50 000 €, correspondant forfaitairement aux travaux précités d'entretien de cette voie.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU :

- la demande d'intégration formulée par la Société-Moselle Maison Familiale ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- 1 - d'acquérir de la Société Moselle-Maison Familiale la parcelle cadastrée sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS :

Section DN n° 55 – 01 a 21 ca,

ainsi qu'une emprise foncière d'une surface approximative de 22 a 44 ca à distraire de la parcelle cadastrée sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS :

Section DN n° 58 – 23 a 01 ca,

en vue de leur intégration dans le domaine public communal ;

2 - de réaliser cette acquisition moyennant le prix symbolique d'un Euro ;

3 – de prendre à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

4 - de laisser à la charge du vendeur les frais d'arpentage ;

5 – d'accepter le versement par la Société Moselle-Maison Familiale de la somme de 50 000 € correspondant forfaitairement aux travaux d'entretien de cette voie effectués par la Ville de Metz ;

6 – d'ordonner les inscriptions budgétaires correspondantes ;

7 – de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

8 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de ces opérations et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint délégué:

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Service Topographie, SIG et Gestion Foncière

Commissions : Travaux et Domaines - Finances

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 16

Décision : ADOPTEE Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Affichée le : 27/05/2011

Transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2011 Référence nomenclature «ACTES» : 3.5